



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

CESAN CLAP DE FIN

Cher.e.s collègues,

Comme vous le savez, notre syndicat a toujours mis un point d'honneur à partager, avec vous, les dossiers importants que l'Administration nous présente en Comité Technique.

Le CESAN, association gérée par le personnel et délégataire de l'Action sociale, culturelle et de loisirs, a, depuis sa création, toujours dispensé l'action du Noël des enfants et les autres prestations.

En 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a gelé une partie conséquente de l'activité économique et fragilisé de nombreux secteurs d'activités.

De facto, l'activité du CESAN a été impactée et les prestations qui vous sont habituellement versées, ainsi qu'aux retraités, ont connu une baisse importante, notamment les voyages, les clubs sportifs, le cinéma, etc...

C'est pourquoi, cette année, le Conseil d'Administration du CESAN a voté une augmentation du chèque cadeau Noël des 5940 enfants des adhérents, afin de porter sa valeur à 70 euros.

De plus, il a également décidé d'octroyer un chèque culture à ses 9500 adhérents, d'un montant variant de 80 euros pour les plus bas revenus à 30 euros pour les plus élevés.

Monsieur le Maire-président en a décidé autrement.

En effet, il n'a pas versé le solde de la subvention dû, conformément à ses obligations définies dans la convention d'objectifs, soit 848 000 euros. Le non-versement volontaire de ce reliquat a empêché, de fait, le CESAN d'engager ces actions.

De plus, un dossier nous a été présenté en Comité Technique nous annonçant que la Ville de Nice, la Métropole et le CCAS dispenserait ces prestations à la place du CESAN.

Il nous a été soumis, pour avis, l'attribution d'un chèque cadeau Noël de 70 euros, pour 5900 enfants, et un bon d'achat d'une valeur de 30 euros, à destination de 8173 agents ayant un indice majoré inférieur à 431. Lors de cette instance, notre organisation syndicale, refusant de participer à cette mascarade, n'a pas pris part au vote.

Vous avez récemment reçu un courrier de Monsieur le Maire-président, vous informant de sa décision.

Dans un courrier adressé à l'administration, notre syndicat s'est étonné que les montants de ces prestations soient annoncés en brut, alors qu'en Comité Technique, ces montants étaient en net puisqu'exprimés en valeur faciale.

Il nous a été confirmé que ces montants seront bien en brut, donc soumis à cotisations sociales et inférieurs aux sommes annoncées.

Vous l'aurez compris, alors que le CESAN avait la capacité de dispenser de meilleures prestations à plus de bénéficiaires, l'exécutif s'est obstiné à vouloir maintenir les siennes.

Depuis des années, nous assistons à une reprise progressive des prestations par Monsieur le Maire-président.

Comme nous le craignons, ce dernier épisode n'était que l'amorce de la mort programmée du CESAN.

En effet, nous venons d'apprendre que Monsieur le Maire-président vient de mettre fin, d'un trait de plume, à une gestion paritaire de plusieurs décennies de l'action sociale, culturelle et de loisirs.

Pourtant, mercredi encore, en Comité Technique, nos élus politiques affirmaient que le CESAN n'avait en aucun cas démérité.

Cette décision est totalement incompréhensible et ne fait que confirmer l'état déplorable du dialogue social dans nos trois entités.

D'autant qu'elle vient, à quinze jours du renouvellement de la convention d'objectifs, mettre en péril les actions programmées pour 2022 (chèques vacances, billetterie, voyages, séjours ski, ...) et mettra de côté les 1200 retraités bénéficiaires.

La CGT pense aussi aux salariés mis à disposition de cette association qui sont dans l'incertitude la plus totale quant à leur devenir.

Comme nous l'avons toujours fait ces dernières années, notre syndicat restera déterminé pour que vous bénéficiiez d'une action sociale, culturelle et de loisirs la plus large et la plus juste possible.